



## Assemblée générale

Distr. générale  
28 février 2002

---

### Cinquante-sixième session

Point 119, b, de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Troisième Commission (A/56/583/Add.2)]

#### **56/230. Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 55/105 du 4 décembre 2000 relative aux arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme,

*Rappelant également* ses résolutions 55/34 B du 20 novembre 2000 et 55/233 du 23 décembre 2000 et la section III de sa résolution 55/234 du 23 décembre 2000,

*Rappelant en outre* le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme<sup>1</sup>,

1. *Accueille avec satisfaction* la création du Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale à Yaoundé ;
2. *Note avec satisfaction* le concours que le pays hôte a apporté à la mise en place du Centre ;
3. *Invite* le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, sous la conduite du Secrétaire général, à fournir l'assistance voulue au Centre pour qu'il soit efficace et fonctionne harmonieusement, conformément à la section III de sa résolution 55/234 ;
4. *Demande* au Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-septième session un rapport sur l'application de la présente résolution.

*92<sup>e</sup> séance plénière  
24 décembre 2001*

---

<sup>1</sup> A/56/36/Add.1.